



la Gazette de Milon



**Milon,
un espace
sans pesticide**

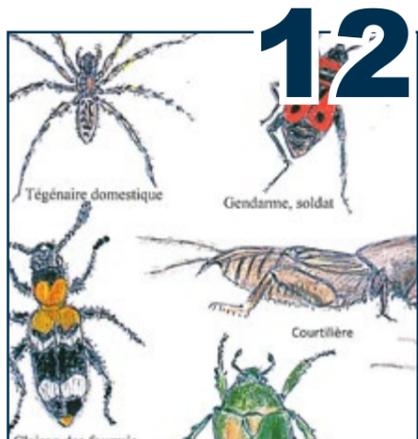
À LA UNE

Objectif Zéro Phyto
Entretien du cimetière



TALENTS

Claude Comparin



LA GAZETTE DE MILON

Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°22 | Printemps-Été 2019
Tirage : 140 exemplaires.

En couverture : le cimetière de Milon la
Chapelle, lors de l'opération d'entretien

VIE COMMUNALE

Conseils municipaux
Etat civil
Pollution du Rhodon



TRAVAUX

Création d'une liaison douce



RETROSPECTIVE

Galette des Rois - Repas des Anciens -
Nettoyage de Printemps ...



INFOS PRATIQUES

Plan de lutte contre les frelons asiatiques,
accueil en mairie, baby-sitters, encombrants ...




Milon La Chapelle fait partie de la Communauté
de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
(CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier
Rédaction : Caroline Tchekhoff
Crédit photo : Bernard Boutouyrie

Conception graphique :
effet-immédiat.com

À noter
la Fête de Milon
samedi
21 septembre

Le mot du maire



ENVIRONNEMENT

Toutes les personnes qui passent dans
notre village en vantent la qualité
environnementale, cependant nous
devons réguler un peu l'expansion naturelle des
végétaux.

Avec le printemps, puis maintenant l'été, et
même si les températures des premiers jours de
juin furent plutôt basses (juin s'est bien rattrapé
depuis), la végétation de notre beau village a,
comme chaque année, cru de plus belle.

Cette végétation dépasse souvent les limites des
parcelles des propriétaires ce qui nous fait recevoir
à la mairie des réclamations d'automobilistes qui
rayent la peinture de leurs autos le long des haies
non taillées, ainsi que des éboueurs qui viennent
se plaindre que leurs camions ne passent plus dans
les tunnels de verdure qui enserrant nos chemins
communaux.

Une nouvelle fois, vous trouverez à l'intérieur de
cette gazette l'extrait du code rural à propos des
règles que les propriétaires doivent respecter pour
que les haies et les arbres restent à une distance
raisonnable d'une part des limites de propriété
entre voisins, et d'autre part des limites de
propriété le long des voiries.

Il suffit de faire un tour de notre village pour voir
les parcelles concernées, je remercie vivement leur
propriétaire de bien vouloir faire spontanément
élaguer haies et arbres.

Notre environnement, c'est aussi le Rhodon dont
vous savez tous qu'il est totalement pollué par les
effluents de la station d'épuration du Mesnil Saint
Denis. L'action judiciaire que nous avons initiée en
septembre 2017, suit son cours à la vitesse de la
justice française, c'est-à-dire à petits pas.

De plus elle nous coûte cher en frais d'expertises
et d'avocats ; pour faire face à ces dépenses qui
pèsent en particulier sur les budgets associatifs et
communal, l'idée d'une collecte qui mobiliserait
tous les Milonais en faveur de leur environnement
fait son chemin...

Il ne faut pas oublier non plus la volonté de nos
voisins de Saint-Lambert de créer une deuxième
station d'épuration dont les effluents se jetteront
dans le Rhodon, juste en amont de Milon, le long
chemin de la chasse. Là encore, le soutien des
Milonais sera nécessaire pour éviter la création
d'une nouvelle source de pollution de notre
ruisseau.

Enfin comme vous le savez certainement, notre
PLU a été définitivement adopté par le conseil
municipal le 18 décembre 2018 et entériné par la
préfecture.

Ce PLU est un élément fondamental pour notre
village puisqu'il a été rédigé dans le but essentiel
de protéger notre environnement. Nous pouvons
dire qu'ainsi et pour une durée de 10 ans, durée
au terme de laquelle le PLU doit légalement être
révisé, aucun changement majeur ne pourra venir
modifier l'environnement de notre village que
nous aimons tant.

Je vous souhaite un bel été.

Jacques Pelletier



Objectif Zéro phyto

Milon = terre saine et eaux sans pesticides

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, les conseillers ont approuvé à l'unanimité l'engagement de :

- Maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phyto ;
- Fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien.

Depuis 2019, ces actions ayant été engagées depuis le début de l'année, l'adhésion à la charte zéro phyto du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est maintenant en cours.



Changeons notre regard sur notre village



La présence de **végétation spontanée** au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts n'est pas synonyme de mauvais entretien.

Elle va de pair avec ce changement de pratiques. Elle témoigne d'une **meilleure prise en compte de la santé publique et de la qualité des eaux qui vous entourent.**

Elle participe à favoriser la **biodiversité** sur la commune.

Mon village fleuri

Afin de renforcer le caractère naturel du village et de mettre en valeur ses espaces patrimoniaux et publics, un programme de fleurissement a été lancé.

Vous pouvez nous aider en fleurissant vous-même l'extérieur de votre propriété riveraine des voies publiques ou fleurir vos pieds de clôtures. Des bandes fleuries diversifiées et pérennes (vivaces qui se ressèment avec des dates de floraison étalées dans le temps) ont un effet positif sur les organismes auxiliaires. C'est une manière d'accroître la **biodiversité**.

Des actions de communication sont en cours avec la mise en place de panneaux dans les espaces publics. Une réunion publique sur le thème « favoriser la biodiversité dans mon village » à destination des Milonais sera organisée en septembre 2019 avec le concours du Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse.



Entretien de notre cimetière

Les Milonais se mobilisent

Démarrée l'année dernière, la 2^{ème} opération d'entretien de notre cimetière qui s'est déroulée le samedi 15 juin a été de nouveau un grand succès.

Les désherbants n'étant plus utilisés depuis 2018, nous avons poursuivi nos actions sur cette gestion différenciée :

- Remise en herbe des petites allées transverses entre les tombes
- Démoussage
- Plantation de plantes vivaces (lilas, roses trémières, ...)
- Désherbage manuel des 3 allées principales
- Nettoyage général des tombes.

En parallèle nous travaillons avec le PNR pour poursuivre ces travaux et nous partageons avec quelques communes très engagées dans ce sens.

Le temps était de la partie et nous avons conclu avec une collation bien méritée.

Un grand merci à toutes les personnes qui participent activement ainsi que ceux qui, même s'ils n'étaient pas disponibles, nous soutiennent dans cette démarche.

Nous avons prévu de faire la 2^{ème} opération annuelle en **octobre 2019**.

Un petit nuage cependant lorsque nous avons découvert que la zone de dépôts des végétaux était remplie de bacs en plastique, mais c'est sans doute un manque d'attention.

À la demande de plusieurs Milonais, nous allons procéder à une opération groupée de démoussage des tombes avec un nettoyeur haute pression.

Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie si vous êtes intéressé et nous ferons en retour une proposition négociée en fonction du nombre d'intéressés.

*La commission environnement
Emmanuèle Matéo,
Michel Beaucamp, Pascal Hamon*



Conseil Municipal | Principales délibérations

Conseil municipal du 25 mars 2019

► **Approbation du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal (CM) déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

► **Présentation et approbation du Compte Administratif 2018**, ainsi que des montants des RAR 2018 tels que définis ci-dessous.

► **Affectation des résultats de COMPTE ADMINISTRATIF 2018 fonctionnement 2018**

Résultat exercice 2018
FONCTIONNEMENT : Positif 38 067,19 €
INVESTISSEMENT : Positif 119 227,69 €
le CM a décidé :

- de reporter l'excédent de fonctionnement 2018 de 38 067,19 €, au compte R 1068 de la section d'investissement du BP 2019,
- de reporter l'excédent de l'investissement 2018 de 119 227,69 €, au compte R 001 de la section d'investissement du BP 2019.

► **Examen et Vote du Budget Primitif 2019** tel que repris ci-contre.

► **Examen et vote des taxes directes locales 2019**

Le CM a décidé d'appliquer pour l'année 2019, les taux identiques à ceux de 2018 (ci-contre).

► **Vote transfert des compétences eau potable/assainissement à la CCHVC**

Le CM s'oppose au transfert des compétences eau potable/assainissement à la CCHVC à compter du 1^{er} janvier 2020. En précisant que la compétence eau potable est actuellement transférée au SIRYAE, le CM demande le report du transfert de la compétence eau potable/assainissement à la CCHVC au 1^{er} janvier 2026.

► **Désignation des représentants de Milon au SIAVHY pour le compte de la CCHVC**

Le CM a désigné Mmes Emmanuèle Matéo et Caroline Tchekhoff en tant que délégués titulaires et M. Jacques Pelletier ainsi que M. Pascal Hamon en tant que délégués suppléants.

► **Indemnités de Conseil de l'exercice 2018 alloué au comptable du Trésor**

Le CM a décidé de refuser de verser au Trésorier cette indemnité de conseil. ■

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations	214 880,51 €	252 947,70 €	12 807,42 €	116 461,94 €
Report Exercice 2017				15 573,17 €
Résultat Exercice 2017	Positif 38 067,19 €		Positif 119 227,69 €	
	Global positif 157 294,88 €			
RAR 2018 à reporter en 2019			18 357,40 €	10 000,00 €
Total Réalisations plus Report plus RAR	214 880,51 €	252 947,70 €	31 164,82 €	132 045,11 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Pour la section de fonctionnement	
DÉPENSES	
✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	102 323,33 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	39 200,00 €
✓ Chap. 014 « atténuation de produits »	80 676,00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	29 187,02 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	186,65 €
✓ Virement à la section investissement	3 000,00 €
✓ TOTAL	254 573,00 €
RECETTES	
✓ Chap. 70 « produits des services »	13 700,00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	211 923,00 €
✓ Chap. 74 « dotation, subvention »	28 950,00 €
✓ TOTAL	254 573,00 €
Pour la section d'investissement	
DÉPENSES	
✓ Chap. 020 « Dépenses imprévues Investissement »	5 027,99 €
✓ Chap. 13 « Subventions d'investissement »	1 200,00 €
✓ Chap. 16 « emprunts et dettes assimilés »	6 666,48 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	262 164,84 €
✓ Restes à réaliser 2018	18 357,40 €
✓ TOTAL	293 416,71 €
RECETTES	
✓ Chap. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »	119 227,69 €
✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	3 000,00 €
✓ Chap. 10 « Dotations Fonds divers Réserves »	51 049,77 €
✓ Chap. 13 « Subventions d'investissement »	110 139,25 €
✓ Restes à réaliser 2018	10 000,00 €
✓ TOTAL	293 416,71 €

TAXES DIRECTES LOCALES 2019

	Taux 2018	Taux 2019	Bases estimées 2019	Produits estimés 2019
Taxe d'Habitation	9,52 %	9,52 %	1 237 000 €	117 762 €
Taxe Foncier Bâti	5,15 %	5,15 %	816 400 €	42 045 €
Taxe Foncier non Bâti	31,13 %	31,13 %	20 700 €	6 444 €
CFE	16,85 %	16,85 %	41 800 €	7 043 €
Total des produits estimés				173 294 €

Milon la Chapelle

Tous les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur www.milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Comptes rendus des Conseils Municipaux.

Conseil municipal du 4 juin 2019

► **Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au DETR pour la création d'une liaison douce à Milon la Chapelle**

Le CM approuve la réalisation d'une liaison douce le long de la route de Romainville pour un montant de 79 224,60 € HT, soit 95 069,52 € TTC. Il autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019. Il s'engage à financer l'opération sur le budget investissement communal 2020 à hauteur de 20 000 € et par la souscription d'un emprunt complémentaire pour le solde.

► **Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au DETR pour le changement des fenêtres de la mairie**

Le CM approuve la réalisation du changement des fenêtres de la mairie pour un coût de 9 945 € HT, soit 10 529,78 € TTC. Il autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019. Il s'engage à financer l'opération pour son budget d'investissement.

► **Délibération autorisant le Maire à demander une subvention au PNR pour l'élargissement partiel du chemin de Fauvau.**

Ce chemin est destiné à désenclaver une propriétaire 4 chemin Jean Racine et mettre fin à un conflit qui dure depuis plus de 25 ans. Le CM approuve la réalisation de l'élargissement partiel du Chemin de Fauvau ainsi que la construction d'un demi-pont pour un montant de 47 018 € HT, soit 56 421,60 € TTC. Il autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au PNR dans le cadre de son programme d'aide cité ci-dessus. Il s'engage à financer l'opération dans son budget d'investissement à hauteur de 10 000 € et financer le solde par emprunt.

► **Vote de la Décision Modificative N°1**

Le CM approuve ainsi qu'il suit la décision modificative N° 1 au budget primitif de la

commune de Milon la Chapelle de diminuer le poste dépenses d'investissement – compte 2315 – chapitre 23 « immobilisations en cours inst-tech » de la somme de 46 581,09 € et de porter cette somme sur le compte 16876 – chapitre 16 « Autres dettes- autres EPL ».

► **Délibération facturation des dépôts sauvages**

Le Maire et ses conseillers constatent un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique. Ces incivilités nuisant à la propreté de la ville, le Maire propose une délibération afin d'instaurer un tarif pour enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Forfait de 80 €
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait.

Lorsqu'une infraction sera constatée par la Gendarmerie, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage, puis un titre de recette correspondant.

Le CM accepte la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités énoncées ci-dessus.

► **Délibération amélioration éclairage public**

Le Maire propose, dans un but d'économie d'énergie, de remplacer les lampes actuelles par des LED. Ceci nécessite de changer les lanternes puisque le système d'alimentation des LED, inséré dans les lanternes existantes, n'est pas compatible avec le système d'alimentation des ampoules actuelle. Par contre les mats seront conservés.

Le coût pour remplacer les 48 lanternes existantes par des lanternes équipées de LED est 28 800 € HT (598,50 € par lanterne - devis Prunevieille). Le CM accepte, afin de réaliser des économies d'énergie, le remplacement de la totalité des lanternes existantes par des lanternes LED, et autorise le

Maire à demander au PNR une subvention telle que prévue dans son programme d'aide aux communes. Le complément à la subvention sera financé par le budget communal au titre de la section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

► **Réunion vidéoprotection :** M. Pascal Hamon informe le CM qu'une réunion s'est tenue avec la société TPF afin d'avoir une étude pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune. Plusieurs contraintes sont évoquées notamment le fait de ne pas avoir la fibre sur Milon la Chapelle des câbles doivent être tirés. M. Hamon émet un doute sur cette solution. La société TPF propose sinon de mettre un disque dur en haut des mâts cependant c'est à la commune d'effectuer la maintenance. M. Hamon est également dubitatif sur cette proposition. M. Pelletier prend acte et y réfléchit.

► **Pollution Rhodon :** le Maire informe le CM qu'une réunion s'est tenue le 29 mai ayant pour sujet la poursuite d'assignation de Milon concernant la pollution du Rhodon. Afin de poursuivre cette procédure l'experte judiciaire souhaite un complément de 20 000 €. Le Maire informe que Milon paye 40% des honoraires et soumet l'idée au CM de demander une participation des Milonais afin de bénéficier du complément d'intervention. M. Hamon propose de demander une aide à St Rémy lès chevreuse car ils sont également concernés par cette pollution.

Le Maire prend acte et y réfléchit. ■

Nouveaux arrivants

► M. Fournier et M. Nevejans

État civil

- Décès de M. Philippe Hamon le 2/01/2019
- Décès de Mme Clothilde Dalle le 14/03/2019
- Décès de Mme Ségolène Minart le 06/04/2019

Pollution du Rhodon

Traque des responsables de la pollution – Acte 2

Dans le dernier numéro de la Gazette, nous vous avons informés de la procédure en cours relative à la pollution du Rhodon, et aussi du bief de que désagréable pour les habitants de notre village.

La procédure judiciaire

Pour rappel, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) a engagé une action pénale à l'encontre de la société OTV-EXPLOITATIONS, l'exploitant de la station d'épuration (STEP) du Mesnil-Saint-Denis et de la Verrière. La commune de Milon La Chapelle, l'AAVRE, l'UAPNR, le PNR, et les familles Mida et Tchekhoff se sont constitués partie civile ayant pour avocat Me Yannick Le Port. Le tribunal correctionnel de Versailles se prononcera le 4 juillet 2019.

Le rapport d'expertise

L'expert désigné par la cour a rendu son rapport en mai 2019. Ce rapport porte sur l'épisode de pollution du 15 mars 2018.

En synthèse, le bureau d'études constate que les prélèvements confirment l'existence d'un épisode de pollution ponctuelle du Rhodon qui « trouverait sa source (tout ou partie) dans les eaux de la STEP de la Verrière-Le Mesnil saint Denis ». Ce sont les éléments microbiologiques qui sont les principaux facteurs de pollution qui marquent la présence d'éléments d'origine fécale en grande quantité par les eaux rejetées par le STEP.

L'exploitant et le SIAHVV ne pourront donc plus dire qu'aucune pollution liée à la STEP n'a été mise en évidence étant rappelé que les prélèvements n'ont pas été seulement faits en sortie de buse.

Quant à l'origine de la situation et les causes permettant d'expliquer l'épisode de pollution survenu, le rapport ne donne aucune indication.



Milon lequel dérive du Rhodon. Cette pollution est désastreuse pour la faune et la flore, et plus

par Caroline Tchekhoff

Deuxième curage du bief en moins de 2 ans

D'importants travaux entrepris par le PNR et les propriétaires dès 2015 avaient permis de rétablir les flux d'eaux dans le bief en 2017 (voir la Gazette parue en juillet 2017).

À la remise en eau du bief, l'acte de pollution citée ci-dessus a alimenté le bief par de grandes quantités de boue, visiblement imprégnée par les mêmes éléments chimiques trouvés en amont du bief, entraînant fin 2018 l'envasement total du bief ne laissant aucun autre choix qu'un nouveau curage pour rétablir une nouvelle fois les flux d'eaux alimentant les moulins du village.

Nombreux sont ceux parmi vous qui se sont arrêtés sur la route de Saint-Lambert pour témoigner de ce deuxième curage du bief.

La roue tourne

À l'issue de ces travaux, c'est avec grande joie, que les nouveaux propriétaires du Moulin de Milon, ont annoncé, le 19 juin dernier, que la roue du moulin tournait à nouveau !

Nous ne baisserons pour autant pas la garde quant à la pollution qui continue à impacter nos terres et rivières ! ■



Le conseil municipal et les Milonais s'associent pour remercier les propriétaires qui ont renouvelé l'investissement afin de préserver le patrimoine du village.



Élagage

L'affaire de tous

Comme évoqué dans le mot du maire, de nombreux Milonais ont négligé depuis quelques mois, voire des années, d'entretenir les arbres et haies limitrophes de leur voisin et de la voie publique.

Plusieurs entreprises de livraison, de ramassage des ordures continuent à se plaindre car les véhicules ne peuvent plus passer sans dommage.

En conséquence, le cas échéant, nous vous demandons de procéder ou de faire procéder le plus rapidement possible à l'élagage.

Pour rappel :

- ▶ Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative.
- ▶ Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.
- ▶ Par ailleurs, le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines.

Hauteur des végétaux	Distance minimale de la propriété voisine
< 2 mètres	0,50 mètre
> 2 mètres	2 mètres

En cas de non-respect, la commune peut procéder à l'élagage aux frais du propriétaire à l'issue d'une procédure de mise en demeure.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le texte intégral sur le site de la commune : www.milon-la-chapelle.fr > Infos pratiques > Élagage. ■

Tour d'horizon en images des événements et rencontres à Milon en 2019



JANVIER 2019 La Galette des Rois

Comme à l'accoutumée, en début d'année, les Milonais se sont retrouvés autour de la Galette des Rois.



JANVIER 2019 Le repas des Anciens

Une vingtaine d'anciens se sont réunis pour ce repas animé, autour de Jacques Pelletier, dans la belle ambiance chaleureuse qu'offre l'Auberge de la Chapelle. **Merci à Jeanne et Sylvaine** pour l'organisation de ce moment de partage.



MARS 2019 Le Nettoyage de Printemps

L'opération Nettoyage de printemps a eu lieu à Milon le samedi 30 mars 2019, avec la présence de jeunes et de moins jeunes.



MARS 2019 Concert de fado Carla Pires

Le 22 mars 2019, dans le cadre du festival Jazz à tout Heure, Carla Pires, grande voix du fado, a donné un concert dans notre chapelle.

Plus d'infos : carlapires-fado.com



JUIN 2019 Concert d'été des Voix Intemporelles

Le concert d'été des Voix Intemporelles a eu lieu cette année, sur l'invitation du père Jean-Brice Callery, le dimanche 16 juin, en l'église de St Rémy les Chevreuse. Au piano : Samuel Bezerra-Gomez.

Ont été interprétées des oeuvres baroques et romantiques, des airs d'opéra et de la musique sacrée.

Bravo et merci à Jocelyne Bellon, Milonaise et présidente de l'Association des Voix Intemporelles.



In memoriam : Claude Comparin une illustratrice engagée

Ce numéro de la Gazette de Milon est spécialement dédié à l'environnement.

Aussi nous a-t-il paru légitime de rendre hommage à une Milonaise pionnière dans les questions d'environnement : Claude Comparin, qui nous a quittés il y a quelques mois.

Les Milonais savent qu'elle a consacré tout son talent à la défense mais aussi à l'illustration

de l'environnement en dessinant de délicieuses planches ornithologiques qui faisaient écho à sa passion pour les oiseaux auxquels elle avait consacré, dans sa propriété de Milon, un véritable sanctuaire.

Plus généralement, elle a mené, pendant toute sa vie, un combat pour le respect de la nature.

Chaque année, elle accueillait chez elle les écoliers et tous les amoureux de la nature.

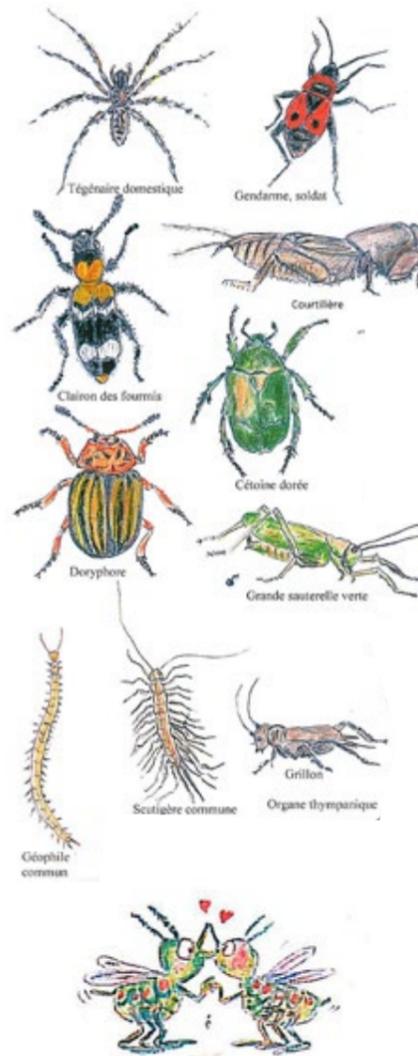
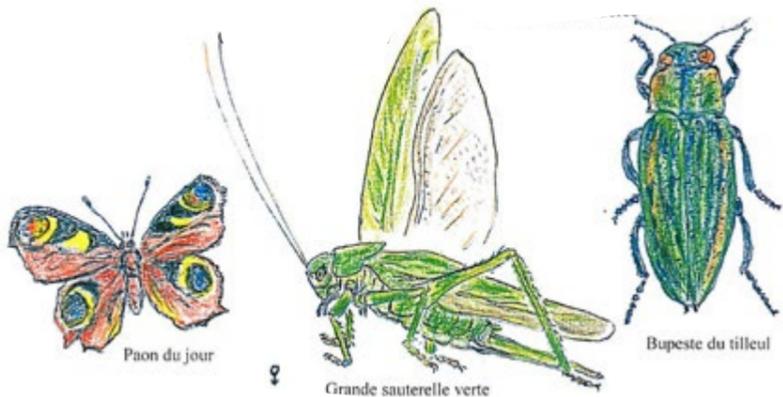
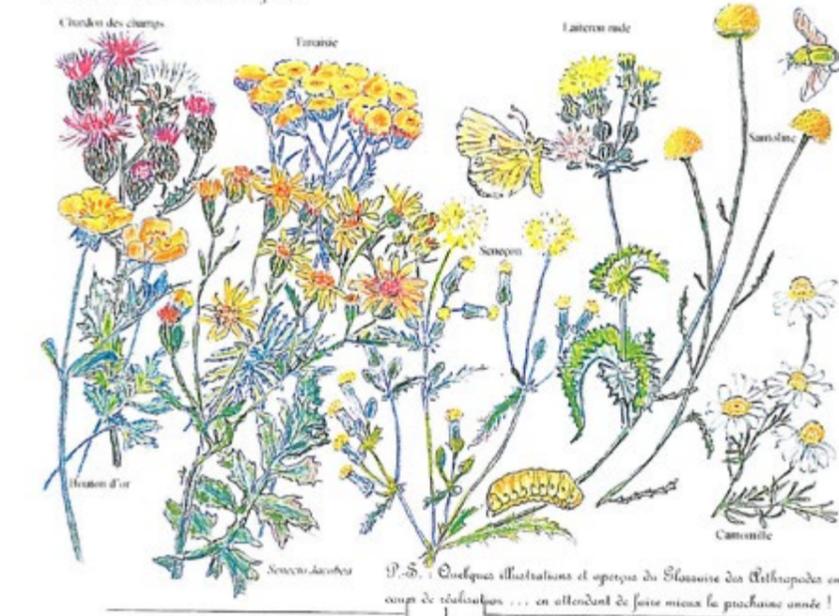
Les animaux perdus ou blessés y trouvaient aussi refuge.

Avec nous, les Milonais, elle partageait ses planches d'observation de la nature, souvent pleines d'humour et de fantaisie !

Regardez donc, en souvenir de Claude, son appel pour le respect et la protection de la planète, par le langage des animaux qu'elle aimait tant.

Caroline Tchekhoff

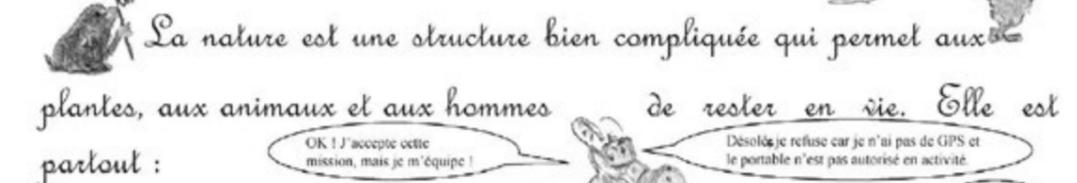
Amis à tous Claude Comparin



« Respectez et protégez notre terre ! Soyez des humains qui ne regardent pas mourir la planète sans rien faire ! », dit le Renard.



Les fleurs, les petites bêtes et tous les autres colocataires sauvages de notre planète, qui ont su la préserver et la faire évoluer, vous souhaitent une excellente année 2010 dans la sagesse.



Respectez et protégez notre terre ! Soyez des humains qui ne regardent pas mourir la planète sans rien faire !

Bien amicalement à vous
Claude Comparin



Création d'une liaison douce

Les communes de Saint Lambert des Bois et Milon la Chapelle sont reliées par un chemin cheminant en fond de vallée sur la rive gauche du Rhodon.

Ce cheminement commence au lieu-dit la Lorioterie par le chemin Jean Racine et se poursuit par le chemin sous Vert-Cœur pour aboutir à la route de Romainville.

En fait, cette liaison ne permet pas aux piétons et cyclistes de rejoindre le centre de Milon en toute sécurité puisqu'elle aboutit route de Romainville qui ne dispose d'aucun accotement ni trottoir.

Le projet consiste donc à créer un cheminement piéton en continuité du chemin Sous Vert-Cœur jusqu'au carrefour de la route de Romainville et la route de La Chapelle.

Tranche 1

La tranche 1 du projet a été réalisée en avril grâce à M. et Mme Dupin avec lesquels la commune avait signé un protocole pour céder une bande de terrain de 232 m², longueur du chemin : 125m sur une largeur de 2 m.

Un remblaiement avec enrochement a dû être réalisé à cause du dénivelé important ainsi que le déplacement de la clôture.

Des fourreaux et chambres de tirage ont été prévus pour enfouir la ligne télécom. Une action est en cours auprès du fournisseur Orange.

Réalisation des travaux : mars 2019

Total des dépenses : 70 000 € HT / subventions DETR et plan triennal voiries : 42 700 €

Tranche 2

La tranche 2 est programmée en mars /avril 2020 le long de la propriété de M. Mida.

Mi 2020, Saint Lambert et Milon la Chapelle seront complètement reliés par la liaison douce (chemin Jean Racine, chemin sous Beauregard et Vert Cœur et route de Romainville).

Pascal Hamon



INFOS PRATIQUES

Défibrillateur



Un défibrillateur cadiaque à Milon

Un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la mairie au courant de l'été.

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil portable, fonctionnant à l'aide d'une batterie, de la taille d'une sacoche, dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique, ou défibrillation.

Il s'agit d'un appareil grand public, entièrement automatique, simple d'utilisation, par toute personne, même non médecin.

Dès que le dispositif sera opérationnel une communication, ainsi qu'une démonstration sera réalisée.

Monnaie locale



Déploiement de la Racine, la monnaie locale citoyenne sur notre territoire

EN CHIFFRES
+ de 500 adhérents
94 professionnels
16 comptoirs d'échange
Cartographie des pros et adhésions en ligne sur :

www.la.racine-monnaie.fr



Info CCHVC

Plan de lutte contre les frelons asiatiques



Le Conseil communautaire de la CCHVC a décidé d'appuyer et subventionner la destruction des nids de frelons asiatiques sur notre territoire.

Cette action est portée par la CCHVC dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Toutes les infos sur

www.cchvc.fr

> [programmes-realizations](#)

> [frelons-asiatiques](#)



Devenir bénévole à l'ASP-Yvelines

Accompagnement en soins de Support et soins Palliatifs en Yvelines

Il vous suffit d'offrir quelques heures par semaine de votre temps, et vous accompagnerez – en institutions ou à domicile – des malades qui apprécieront votre présence et votre écoute.

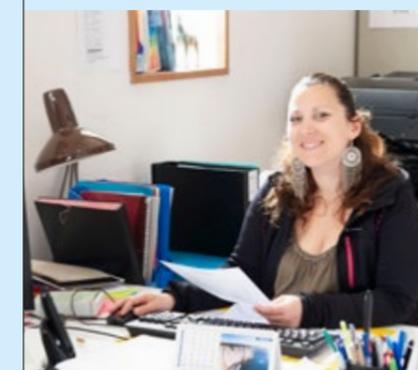
Vous recevrez le soutien permanent et la formation adéquate de l'association.

Vous pouvez également venir apporter un soutien administratif à l'ASP-Yvelines (communication, finances...).

Si cette idée vous plaît, contactez l'ASP-Yvelines : contact@aspyvelines.org 01 39 50 74 20

www.aspyvelines.org
Facebook : [aspyvelines78](#)

Accueil en mairie



Aurélie BOURSIER vous accueille à la mairie du lundi au samedi (sauf mercredi) de 9h à 11h30

Tel : 01 30 52 19 22

Fax : 01 30 47 05 45

mairie-de-milon@wanadoo.fr

milon-la-chapelle.fr

Babysitting à Milon la Chapelle

Lou Marciano : 01 30 52 42 25

Arthur Mizrahi : 06 47 60 65 17

D'autres baby-sitters à Milon ?

Faites vous connaître auprès de la Mairie !

Composteurs

Le SIEED propose deux modèles de composteurs en plastique noir (1 seul par foyer) :

modèle 400 litres (70x70x83 cm) : 10 €
modèle 600 litres (80x80x95 cm) : 15 €

Contact : 01 34 86 65 49

Collectes des déchets

ENCOMBRANTS : 21 novembre 2019

DÉCHETS VERTS : tous les lundis jusqu'au 9 décembre 2019

www.milon-la-chapelle.fr
> [infos pratiques](#) > [déchets](#)

Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux
01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09

